

# INNOVATION

LE NUMÉRIQUE, LA TECHNOLOGIE ET LES NOUVELLES IDÉES DE L'ÉCONOMIE

## Neuchâtel, terre fertile pour la blockchain

**PAR REBECCA GARCIA** Le canton compte différents experts juridiques, financiers et technologiques qui maîtrisent cette technologie. Plusieurs projets sont en cours.



La fine fleur de la blockchain neuchâteloise, de gauche à droite: Vincent Mignon, Nicolas Vradis, Daniel Kraus, Thierry Obrist, Cédric Baudet, Raphaël Louiset et Jonathan Attia.

PHOTOS: DARRIN VANSELOW

**Q**UE FAIT LE CANTON de Neuchâtel pour attirer des entreprises étrangères actives dans le domaine de la blockchain? Récemment, les Français de LapseChain ont posé leurs valises à Neuchâtel. Ils travaillent sur un système de blockchain pour traiter les données de manière confidentielle. «On peut le voir comme un coffre-fort numérique, dans lequel les données peuvent être traitées tout en étant inaccessibles aux tiers», explique Raphaël Louiset, l'un des associés. Ces entrepreneurs font partie des nombreux attirés par l'ouverture neuchâteloise à la blockchain.

Le canton et ses institutions se sont donnés en effet les moyens de plaire. Il a d'abord fallu développer une expertise à différents niveaux. Maître Vincent Mignon, par exemple, est l'associé fondateur de l'étude LE/AX Avocats, spécialisée dans les technologies de blockchains. Au fil du temps, son travail a consisté à traduire juridiquement les exigences de ces nouvelles technologies afin de les rendre conformes aux lois applicables. «Une loi fédérale sur l'adaptation du droit fédéral aux développements de la technologie des registres électroniques distribués est en consultation jusqu'à fin juin», affirme l'avocat. Quant à la nécessité de modifier la loi pour mieux protéger les acteurs de la blockchain, Vincent Mignon l'admet: «Il y a des insécurités juridiques». Son collègue Thierry Obrist donne plusieurs exemples d'interprétations à faire. «Il y a les questions liées aux biens imposables, à la TVA, aux levées de fonds.» Pour ce professeur en droit fiscal à l'Université de Neuchâtel, le jargon utilisé dans la blockchain a ses particularités. «Nous avons des règles pour des actions en bourse, mais pas pour des tokens», précise-t-il.

### Neuchâtel, plus moderne que ses voisins?

Si la situation est la même à l'échelle de la Suisse, puisque Neuchâtel est loin d'avoir

édité sa propre loi cantonale sur la blockchain, ce sont bien certains acteurs qui ont laissé une chance aux entrepreneurs. «Le registre du commerce a été très ouvert», affirme Daniel Kraus. Le professeur titulaire de la chaire de droit de l'innovation à l'Université de Neuchâtel souligne le fait que les bitcoins aient été acceptés en tant qu'apports en nature dans la création de sociétés. Mieux encore: les demandes de brevets déposées par LapseChain ont été apportées au capital de l'entreprise. «Cela ne s'était jamais fait, ils ont dû vérifier à l'échelle fédérale», révèle Raphaël Louiset, qui a lui-même rédigé ces brevets.

**LA BANQUE CANTONALE NEUCHÂTELOISE A ELLE AUSSI ACQUIS UNE EXPERTISE DANS LE DOMAINE DE LA BLOCKCHAIN**

Vincent Mignon évoque quant à lui l'apport de la Banque cantonale neuchâteloise (BCN). «Nous avons remarqué que le gros souci des projets blockchain était d'ouvrir des comptes en banque», note l'avocat. A force de discussions et d'explications, la banque a elle aussi acquis une expertise dans le domaine. «Lorsque je fais venir des sociétés susceptibles d'être compatibles avec notre écosystème, plusieurs me disent que c'est la première fois que des banquiers utilisent autant de mots-clés liés à la blockchain», dit Nicolas Vradis en souriant. Le business manager au Service de l'économie se veut être un facilitateur: «Je dis aux personnes de discuter les unes avec les autres.» Ainsi, avocats, juristes, professeurs, étudiants, banquiers et entrepreneurs sont mis en relation. L'analyse de la faisabilité ne fait pas exception. «Peu de gens ont les clés de lecture pour savoir ce que vaut un projet d'un point de vue technique», confirme Alexis Roussel, CEO de Bity.

### Des personnes avant des sociétés

Et si la controverse blockchain avait simplement besoin d'un endroit de confiance? Outre la connaissance du sujet, l'écosystème neuchâtelois cherche à créer des liens durables entre ses différents acteurs. «Nous avons des «beer to beer» chaque dernier jeudi du mois», affirme



Rencontre informelle entre spécialistes au bord du lac de Neuchâtel.

Nicolas Vradis. Ces rencontres informelles réunissent plus d'une vingtaine de personnes parmi les 80 que compte la blockchain neuchâteloise. «Cela amène une interaction entre les acteurs», souligne Alexis Roussel. Pour des startups et autres personnes en quête d'innovation, l'accueil est primordial. Jonathan Attia se souvient de sa première visite à Neuchâtel. «Ici, nous avons directement été bien reçus et mis en contact avec des organismes et institutions», affirme l'entrepreneur. Son associé Raphaël Louiset poursuit: «Nous avons eu un coup de coeur pour Neuchâtel et les gens qui y sont.» Du côté de Bity, le CEO vante encore le terrain entrepreneurial «plus ouvert aux projets vraiment innovants».

D'autant plus que le milieu de la blockchain tend à s'assainir. Les opportunistes sont moins présents qu'au plus haut du cours du bitcoin à la fin de l'année 2017. «Il y a eu une période d'euphorie, comme dans toute bulle», tempère Vincent Mignon. Les acteurs du milieu dénoncent ces quelques mois durant lesquels les ICO ont fait du tort aux projets sérieux.

Désormais, ils veillent à sélectionner les projets qui se fondent dans le tissu économique régional. «Il y a une volonté de fédérer tout cela», révèle Nicolas Vradis. «Nous voulons créer une association professionnelle reconnue par les pairs.» Reste à savoir comment vont se démocratiser les applications liées à la blockchain. «Je la vois s'imposer, et ce particulièrement dans les pays en développement», affirme Daniel Kraus, en évoquant le financement d'entreprises et le transfert d'argent. Justement, une firme neuchâteloise bien établie entend tokeniser une partie de sa production pour récolter 20 millions. «Elle ne voulait pas ouvrir ses actions», note Thierry Obrist. ■